

Délibération relative au projet de

## Budget rectificatif 2017 de la CCIRS

Sur approbation de la Commission des Finances, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur le projet de budget rectificatif 2017.

Après avoir été présenté par Jean-Marie THOUZEAU, Directeur administratif et financier de la CCIRS, à l'invitation du Président de la CCIRS,

**Après en avoir délibéré,**

**l'Assemblée Générale,**

**adopte le projet de budget rectificatif 2017 de la CCIRS, pour l'ensemble des services, présentant les caractéristiques suivantes:**

• Résultat de l'exercice _____	6 723.00 €
• Capacité d'autofinancement _____	339 823.00 €
• Solde budgétaire _____	- 66 877.00 €
• Produit fiscal reversé par CCIR _____	3 685 686.00 €
• Nouveaux emprunts prévus _____	0.00 €
• Variation du fonds de roulement total _____	904 916.13 €
• Variation du fonds de roulement non affecté _____	637 591.00 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice _____	6 040 286.69 €
• Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice _____	3 081 333.58 €

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 29 juin 2017, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	26
Nombre de votants	26
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Pascal STRANSKY

secrétaire de séance

Hervé Fauchet

Président